

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

07

2023

84

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 07 décembre 2023  
Convocation du : 30 novembre 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**MARCHES PUBLICS : Extension de l'école maternelle – autorisation de signer le lot 1 : gros œuvre - maçonnerie.**

**Présents :**

Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Catherine Barcellino.

**Représentés :**

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Caroline Terrier  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

**Absents :**

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot, Philippe Casamayor

**Secrétaire de Séance :**

Jean-Marc Curtet

Le rapporteur rappelle que la commune est engagée dans l'extension de l'école maternelle sur les surfaces actuellement non utilisées des appartements de l'étage afin de permettre la création de salles de classe au rez-de-chaussée.

A cet effet, un permis de construire a été autorisé le 30 novembre 2023 pour permettre les travaux qui consisteront en la rénovation et la transformation des locaux de l'étage afin de pouvoir installer la salle des maîtres, la bibliothèque et la salle de motricité permettant de libérer des locaux au rez-de-chaussée.

Dans la continuité, et pour la mise en œuvre de ces travaux, une consultation regroupant 9 lots doit être lancée dans le respect des obligations du Code de la commande publique. Le lot 1 : gros œuvre – maçonnerie doit être lancé par anticipation afin que les travaux puissent être réalisés pendant les vacances scolaires d'hiver 2024.

Les prestations relatives au présent marché seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée ouverte dans les conditions des articles L2123-1,1° et R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique.

Le contrat issu de la consultation sera un marché ordinaire pour une durée ferme de travaux de 3 mois. Le montant prévisionnel du marché est de 75 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement du marché à procédure adaptée pour le lot n°1 gros œuvre - maçonnerie des travaux d'extension de l'école maternelle des Sources, d'autoriser Madame le Maire à signer le marché ordinaire ainsi que tous les actes y afférent et d'inscrire les dépenses liées au marché au budget principal exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le lancement de la procédure adaptée ouverte, telle que définie précédemment.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et tous les actes y afférents

**INSCRIT** les dépenses de ce marché au budget principal exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Maire,  
Caroline TERRIER